

AMAP « Les Pâtissons du Montois »
Mairie
77520 Donnemarie-Dontilly



BULLETIN D'ADHÉSION - Année 2025

Nom (s)		Prénom (s)	
Adresse			
Code Postale		Commune	
☎ fixe :			
☎ portable 1 :		☎ portable 2 :	
@ Courriel 1 :		@ Courriel 2 :	

Adhère à l'association « **Les Pâtissons du Montois** » pour l'année **2025**.

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association (disponible à la demande) et de la charte des AMAP.

L'adhérent-e a pris connaissance des principes et engagements de l'AMAP dans la charte des AMAP, disponible à la demande. Cette charte doit être signée par l'adhérent, comme il est prévu à la page 4 de ce document.

*L'adhérent-e s'engage à participer activement à la vie de l'association : s'inscrire en responsable de distribution **(au moins 3 fois dans l'année)** ou venir aux journées à la ferme ou animer un atelier ou aller chercher le pain ou promouvoir les contrats et concepts de l'AMAP autour de soi ou etc .*

- il est rappelé que pour pouvoir voter aux assemblées générales de l'association, il faut être à jour de son adhésion. L'Assemblée Générale annuelle est prévue le 21 mars 2025.
- Une adhésion permet de voter.
- Une adhésion donne accès aux abonnements des différents producteurs.
- Les distributions de produits s'effectuent, sauf possible exception, le vendredi.

Le montant annuel de l'adhésion est de **15 €** (dont **8 €** pour le réseau AMAP IdF et **7 €** pour le fonctionnement de l'association), à **verser de préférence par chèque (ou en espèces)**.

Les informations et coordonnées recueillies sont nécessaires pour traiter votre demande d'adhésion, tenir à jour notre fichier adhérents, recevoir notre lettre d'info, les convocations aux réunions et aux AG. Elles sont destinées : à être transmises aux différents paysan.nes et adhérents, à un usage strictement interne et de communications, et ne sont jamais transmises, vendues ou échangées.

J'accepte que mes données soient recueillies Oui Non

Fait à

le

Signature :